

29/03/2024

RÈGLEMENT MUTUALISTE SPÉCIFIQUE – POPULATION RÉFÉRENCÉE (PR)

ÉDITION 2024

Annexe n° 1 : Tableau des prestations

MUTUELLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Annexe n° 1 : Tableau des prestations

Le tableau des prestations vous donne le niveau global du remboursement, résultant du cumul du remboursement Mutuelle et du remboursement Sécurité Sociale.

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
HONORAIRES MEDICAUX				
Actes professionnels des généralistes et spécialistes				
<i>Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	140 % BR	250 % BR	90 % FR
<i>Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	100 % BR	200 % BR	90 % FR
<i>Non conventionnés</i>	100 % BR	100 % BR	200 % BR	90 % FR
Consultations et visites				
<i>Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	140 % BR	250 % BR	90 % FR
<i>Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO</i>	100 % BR	100 % BR	200 % BR	90 % FR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
ANALYSE ET EXAMENS DE LABORATOIRE				
<i>Actes en B (actes de biologie)</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Actes en P (actes d'anatomie et de cytologie pathologiques)</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Prélèvements effectués par les médecins et assimilés</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Autres prélèvements effectués</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
Affection Longue Durée (prise en charge 100 % SS française)				100 % FR
CURES THERMALES	Néant	90 % BR	100 % BR	90 % BR
PHARMACIE				
Médicaments				
<i>Médicaments à service médical rendu majeur ou important</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical rendu modéré</i>	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
<i>Médicaments à service médical faible</i>	15 % BR	15 % BR	100 % BR	90 % FR

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
DENTAIRE				
Soins dentaires hors Inlays / Onlays	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
Soins et prothèses dentaires - 100 % santé (RAC Nul) ^{(1) (2)}				
- Prothèses dentaires entrant dans ce panier	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- Inlay-core pour couronne entrant dans ce panier	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
- Réparations associées	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	-
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs maîtrisés ⁽²⁾				
- Prothèses dentaires entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Inlay-core, inlay-onlay métallique entrant dans ce panier	100 % BR	140 % BR	150 % BR	140 % BR
- Couronne transitoire, bridge, prothèse amovible entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Réparations associées	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
Soins et prothèses dentaires - panier aux tarifs libres ⁽²⁾				
- Prothèses dentaires entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Inlay-core, inlay-onlay céramique entrant dans ce panier	100 % BR	140 % BR	150 % BR	140 % BR
- Couronne transitoire, bridge, adjonctions entrant dans ce panier	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Prothèse amovible supra implantaire	100 % BR	320 % BR	420 % BR	320 % BR
- Implants dentaires	Néant	700 € / 2 ans ⁽³⁾	1 050 € / 2 ans ⁽⁴⁾	700 € / 2 ans ⁽³⁾
Prothèses dentaires sans participation d'un organisme obligatoire ⁽⁵⁾	Néant	225 % BR	265 % BR	225 % BR
Orthodontie				
Prises en charge SS à 100 %	100 % BR	255 % BR	355 % BR	255 % BR
Non prise en charge SS (traitement débuté avant 18 ans)	Néant	225 % BR	265 % BR	225 % BR
OPTIQUE				
Verres ou montures de Classe A relevant du « 100 % Santé » ⁽¹⁾				

⁽¹⁾ Équipements/traitements 100% Santé tels que définis réglementairement. Remboursement total de la dépense engagée (Sécurité Sociale + Mutuelle) pour un équipement et des tarifs définis par les pouvoirs publics.

⁽²⁾ Panier des soins pris en charge par la Sécurité Sociale et défini réglementairement par les pouvoirs publics.

⁽³⁾ Forfait global de 700 € par période de deux années civiles.

⁽⁴⁾ Forfait global de 1 050 € par période de deux années civiles.

⁽⁵⁾ En cas de non-participation d'un organisme de Sécurité Sociale à la prise en charge des frais engagés sur une prothèse remboursable en France, après avis favorable du dentiste-conseil de la Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes.

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
Monture	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	
Verres	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	
Autres équipements optiques (verres et montures de Classe B ou de Classe A et B)				
Monture	50 € ⁽⁶⁾	100 € ⁽⁶⁾	100 € ⁽⁶⁾	100 € ⁽⁶⁾
Verre(s) simple(s)	25 € / verre ⁽⁶⁾	125 € / verre ⁽⁶⁾	125 € / verre ⁽⁶⁾	125 € / verre ⁽⁶⁾
Verre(s) complexe(s)	75 € / verre ⁽⁶⁾	300 € / verre ⁽⁶⁾	300 € / verre ⁽⁶⁾	300 € / verre ⁽⁶⁾
Verre(s) hypercomplexe(s)	75 € / verre ⁽⁶⁾	350 € / verre ⁽⁶⁾	350 € / verre ⁽⁶⁾	350 € / verre ⁽⁶⁾
Lentilles				
Prises en charge SS	100 % BR	130 € par année civile	130 € par année civile	130 € par année civile
Non prises en charge SS	Néant	130 € par année civile	130 € par année civile	130 € par année civile
AUTRES PROTHESES				
Prothèses auditives				
Aides auditives relevant de la classe I				
<= 20 ans	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	
> 20 ans	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	100 % Santé ⁽¹⁾	
Autres équipements de la classe II				
<= 20 ans	100 % BR	1 200 € ^{(7) (8)}	1 200 € ^{(7) (8)}	1 200 € ^{(7) (8)}
> 20 ans	100 % BR	1 200 € ^{(7) (8)}	1 200 € ^{(7) (8)}	1 200 € ^{(7) (8)}
Appareils, accessoires de prothèse et d'orthopédie, grand appareillage / LPP	100 % BR	100 % BR + 50 % dpts	100 % BR + 50 % dpts	100 % BR + 50 % dpts
HOSPITALISATION				
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
Honoraires médecin				

⁽⁶⁾ Sécurité Sociale + Mutuelle.

⁽⁷⁾ Montant maximum remboursé limité à 1 700 € (AMO-AMC) par oreille.

⁽⁸⁾ Part Mutuelle uniquement - Dans la limite d'un appareil par oreille tous les 4 ans.

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
Conventionnés adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	100 % BR	140 % BR	250 % BR	90 % FR
Conventionnés non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée OPTAM et OPTAM-CO	100 % BR	120 % BR	200 % BR	90 % FR
Chambre particulière (séjour > 24h)				
Établissement conventionné - Maximum 30 jours	Néant	68 € / jour	75 € / jour	Cf. réseau IMA
Établissement non conventionné - Maximum 30 jours	Néant	33 € / jour ⁽⁹⁾	33 € / jour ⁽⁹⁾	75 € / jour
Forfait chambre particulière accompagnant (séjour > 24h) - Maximum 30 jours	Néant	15 € / jour	15 € / jour	15 € / jour
Forfait chambre particulière ambulatoire (séjour < 24h)	Néant	15 € / jour	15 € / jour	75 € / jour
Forfait journalier hospitalier	20 € (15 € en psychiatrie)	20 € (15 € en psychiatrie)	20 € (15 € en psychiatrie)	
Forfait actes lourds	24 €	24 €	24 €	
Frais de transport	100 % BR	100 % BR	100 % BR	90 % FR
ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION (délai de carence de 12 mois après la date d'effet de l'adhésion à la formuler Étranger)				
Pharmacie, Insémination artificielle, analyses				500€ / insémination ⁽¹⁰⁾
Pharmacie, fécondation in vitro, analyses et examens de suivi				1 500€ / tentative ⁽¹¹⁾
ACTES DE PREVENTION / AUTRE				
Actes définis par arrêté du 8 juin 2006				
Scellement prophylactique des puits, sillons et fissures	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Détartrage annuel complet sus et sous-gingival en 2 séances maximum	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Bilan du langage oral ou écrit (1 ^{er} bilan pour un enfant de moins de 14 ans)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Dépistage de l'hépatite B	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Dépistage des troubles de l'audition 1 fois tous les 5 ans (personnes de plus de 50 ans)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Actes d'ostéodensitométrie	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Certaines vaccinations (coqueluche avant 14 ans, DTP...)	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % TM
Forfait densitométrie osseuse des femmes à partir de 50 ans	Néant	40€ / 2 ans	40€ / 2 ans	40€ / 2 ans

⁽⁹⁾ 30 € / jours en psychiatrie et 18,50 € / jour en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

⁽¹⁰⁾ Montant de la part mutualiste dans la limite de 6 inséminations.

⁽¹¹⁾ Montant de la part mutualiste dans la limite de 4 tentatives. Par tentative FIV, on entend toute ponction ovocytaire suivie de transferts embryonnaires. Chaque nouvelle ponction vaut nouvelle tentative.

	Formule France Sécurité	Formule France Essentielle	Formule France Renforcée	Formule Étranger
Ostéopathie	Néant	25 € / séance ⁽¹²⁾	30 € / séance ⁽¹⁰⁾	30 € / séance ⁽¹⁰⁾
Médecine douce (acupuncteur, diététicien, chiropracteur, mésothérapeute)	Néant	25 € / séance ⁽¹³⁾	25 € / séance ⁽¹¹⁾	25 € / séance ⁽¹¹⁾
Vaccination antigrippale	Néant	22 €	22 €	22 €
Achat matériel apnée du sommeil à l'étranger				300 € ⁽¹⁴⁾

BR : Base de remboursement de la Sécurité Sociale

FR : Frais réels

Dpts : Dépassements

TM : Ticket modérateur

⁽¹²⁾ 2 séances maximum par an.

⁽¹³⁾ 3 séances maximum par an.

⁽¹⁴⁾ Forfait versé par période de deux années civiles (assistance et réparation non remboursables).